



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7425^e séance

Jeudi 9 avril 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Kavar	(Jordanie)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Zhao Yong
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation au Mali

Lettre datée du 2 janvier 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/3)

Lettre datée du 16 mars 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/187)

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2015/219)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Lettre datée du 2 janvier 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/3)

Lettre datée du 16 mars 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/187)

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2015/219)

La Présidente (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale de la République du Mali.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/219, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, ainsi que sur les documents S/2015/3 et S/2015/187, qui contiennent des lettres datées respectivement du 2 janvier 2015 et du 16 mars 2015, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M. Hervé Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner cette occasion de faire avec le Conseil le point sur la situation au Mali à un moment qui est, je crois qu'on peut le dire, un moment clef dans le processus politique. Je voudrais, en complément du rapport du Secrétaire général publié tout récemment (S/2015/219), me focaliser sur trois points : le processus de dialogue, la situation sur le plan de la sécurité, et le renforcement de la Mission multidimensionnelle

intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Sur le processus politique, comme l'explique le Secrétaire général dans son rapport, les parties maliennes ont tenu à Alger, au mois de février de cette année, la cinquième session du dialogue intermalien. Et, le 1^{er} mars, deux des trois parties ont marqué leur accord sur le projet d'accord de paix qui leur avait été soumis par la médiation, en y apposant leur paraphe. La troisième partie, qu'on appelle la Coordination, a demandé pour sa part davantage de temps pour consulter sa base, et les conversations se sont donc poursuivies entre la Coordination et la médiation. La semaine dernière encore, le chef de file de la médiation, l'Algérie, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hamdi, ont rencontré les dirigeants de la Coordination à Alger. À cette occasion, la Coordination a indiqué qu'elle se proposait d'apposer à son tour son paraphe la semaine prochaine, mais ce n'est qu'une intention, ce n'est pas encore un passage à l'acte.

Ce qu'il faut retenir de tout cela, je crois, c'est que la solution à la crise malienne ne peut résider que dans un accord inclusif, un accord politique viable susceptible d'être effectivement mis en œuvre. Le projet qui est actuellement sur la table constitue une bonne base de règlement de beaucoup des problèmes qui sont au cœur du conflit malien depuis tant d'années. Un accord, au demeurant, n'est jamais qu'une étape dans un processus forcément long et il est d'une importance capitale que toutes les parties s'engagent pleinement à mener ce processus à son terme. Et par conséquent, plus que jamais, il faut appeler les parties maliennes à poursuivre leur dialogue pour traiter des questions encore non réglées et à s'engager aussi à l'égard du processus qui suivra la signature de cet accord, que nous souhaitons tous. Dans ce contexte, la communauté internationale a évidemment un rôle très important à jouer pour faciliter et soutenir ce dialogue. Mais, je le redis, la responsabilité de la paix au Mali est l'affaire des Maliens eux-mêmes.

Je crois que nous avons une occasion historique de parvenir à un règlement. C'est une occasion historique puisque, par rapport à tant d'autres efforts passés visant à résoudre la crise malienne, c'est la première fois que la communauté internationale est mobilisée dans son ensemble pour apporter son appui. Il y a là, si les membres veulent bien me passer l'expression, une conjonction astrale qui est une première dans l'histoire du Mali : cette volonté d'accompagner les Maliens. Je crois donc

qu'il faut continuer la formulation de ce message. Il faut que tous les Maliens s'approprient ce processus pour que nous puissions avancer. Évidemment, l'un des aspects critiques va maintenant être la mise au point d'un cadre et d'un calendrier précis et détaillés pour la mise en œuvre du processus de paix. Il faudra sans doute des mécanismes de mise en œuvre à la fois clairs et robustes, parce que, il faut bien le dire, la confiance entre les parties maliennes n'est pas encore tout à fait au rendez-vous. Cependant, je crois que la paix est à notre portée et qu'il va donc falloir y travailler de manière intensive dans les semaines qui viennent.

S'agissant de la situation sur le plan de la sécurité, on peut hélas dire qu'elle est fragile et ce, non seulement dans le nord du Mali, mais également dans d'autres parties du pays. Cela a une incidence directe sur la sécurité des populations civiles, et c'est un défi au rétablissement de l'autorité de l'État, à l'accès humanitaire et pour le programme de stabilisation.

Quand le processus d'Alger V se préparait, au mois de janvier, il y a eu, il faut bien le constater, des violations par les parties du cessez-le-feu sur le terrain et il y a eu des menaces graves à la sécurité des civils. Le 19 février, les parties se sont réengagées à respecter le cessez-le-feu, et cet engagement a été grosso modo tenu. Il ne faut cependant pas perdre une occasion de redire qu'aucune partie ne doit espérer pouvoir gagner ou regagner du terrain par des moyens militaires. Le respect du cessez-le-feu est impératif. La paix au Mali ne se réalisera que par des négociations, et non par des moyens militaires.

Une source de préoccupation particulière est que certaines des parties ne se sont pas vraiment engagées de manière constructive au sein des organes chargés de gérer le cessez-le-feu. Je pense en particulier à la Commission technique mixte de sécurité et aux équipes mixtes d'observation et de vérification. Or, il est très important que non seulement les parties respectent leurs engagements, s'agissant du cessez-le-feu, mais qu'elles s'engagent également dans le cadre de ces organes. C'est ainsi que l'on pourra progressivement couvrir davantage de territoire, avoir une meilleure perception et, je l'espère, un effet dissuasif sur les individus qui commettent ces entorses au cessez-le-feu.

Il y a eu des incidents graves, je l'ai dit, non plus seulement dans le nord du Mali, mais à Bamako, le 7 mars, et dans d'autres localités qui se trouvent toutes au sud du fleuve Niger. Cela illustre à mon avis le fait que les éléments extrémistes et criminels saisissent

toutes les occasions qui se présentent pour exploiter les vides existants et commettre leurs actes illégaux et, on peut le dire, criminels. Il est donc important que toutes les parties maliennes marquent de la manière la plus claire leur distance par rapport à toutes ces activités violentes et illégales. Je le redis, c'est pour cela que nous avons établi l'année dernière au sein de la MINUSMA une cellule chargée de travailler sur les problèmes de criminalité transnationale et d'aider les autorités maliennes à développer leur action dans ce domaine. J'estime que le soutien et l'attention du Conseil de sécurité, s'agissant de cette dimension de la criminalité et des trafics en tous genres, sont importants. Il faut également que les pays de la région et tous les partenaires du Mali continuent d'appuyer la MINUSMA et ses effectifs afin qu'ils puissent mener à bien les tâches de la Mission – je pense en particulier aux voies d'approvisionnement de la MINUSMA qui traversent les territoires de pays voisins –, car cela serait de nature à nous aider. Quoi qu'il en soit, sur le terrain, les attaques se sont malgré tout poursuivies. Depuis notre dernière séance sur la question, trois autres Casques bleus ont perdu la vie, et j'estime qu'il faut leur rendre hommage, ainsi qu'aux pays fournisseurs de contingents qui les avaient envoyés au Mali.

La MINUSMA, quant à elle, a poursuivi ses efforts pour continuer à étendre et à opérationnaliser sa présence dans le nord, conformément à la résolution 2164 (2014). Comme les membres ont pu le constater dans le rapport, le taux de déploiement de la composante militaire a atteint 80 %. Nous espérons compléter le déploiement par le renfort qui arrive, enfin, dans les deux prochains mois, des deux bataillons que nous attendons depuis si longtemps mais qui sont maintenant quasiment équipés. Je pense donc que ce chiffre de 80 % va sensiblement augmenter dans les deux prochains mois. En parallèle, nous poursuivons la construction des infrastructures, mais dans des conditions qui ne sont évidemment pas les meilleures à cause des problèmes de sécurité permanents. C'est un effort en cours.

Nous avons continué de renforcer nos efforts pour avoir un meilleur contact avec les populations locales, qui sont souvent polarisées depuis des années et sont en proie à des tensions intercommunautaires, à la violence politique et criminelle. De ce point de vue, nous avons depuis le mois de février un outil qui, je pense, va nous rendre beaucoup de services : c'est la radio de la MINUSMA qui, peu à peu, diffusera des émissions en langue locale.

Pour tout cela, nous avons évidemment besoin de la poursuite du soutien financier et technique des États Membres. Je dis cela au moment où les organes budgétaires vont commencer à discuter du budget de la MINUSMA. Je pense qu'à cet égard, un signal fort de la part du Conseil de sécurité sera de nature à peser sur les discussions qui se dérouleront bientôt.

Je terminerai en disant à quel point nous apprécions les efforts de nos partenaires au sein de l'équipe de médiation – l'Algérie, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et d'autres pays – et qui sont à noter.

Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hamdi, et tous nos collègues de la MINUSMA poursuivent leurs tâches dans des conditions difficiles. Au passage, je voudrais exprimer ma grande reconnaissance à l'adjoint de M. Hamdi, David Gressly, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'assistance humanitaire, qui va poursuivre sa mission sur un autre théâtre, mais qui a fait un très grand travail durant ses deux années et demie au Mali.

Enfin, je félicite le commandant de la Force, le général Lollesgaard, qui a pris ses fonctions il y a 10 jours, après que le général Bikimo, du Tchad, a assuré l'intérim pendant plusieurs mois avec beaucoup de compétence.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale de la République du Mali.

M. Diop (Mali) : Je voudrais vous adresser, Madame la Présidente, les chaleureuses félicitations de la délégation malienne pour l'accession de votre pays, le Royaume hachémite de Jordanie, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'avril, et en même temps, vous exprimer toute notre fierté de voir une femme du Moyen-Orient présider les travaux du Conseil. Par ailleurs, je tiens à rendre à la République française tout l'hommage qui lui revient pour la perspicacité avec laquelle elle a conduit les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois dernier.

Je voudrais ensuite exprimer la profonde gratitude de S. E. M. Ibrahim Boubacar Keïta, Président de la République du Mali, ainsi que du Gouvernement et du peuple maliens à l'endroit de notre organisation commune, l'ONU, ainsi qu'à ses États Membres, pour

leur appui multiforme et constant au processus de paix au Mali depuis janvier 2012, date à laquelle a commencé la crise la plus grave de l'histoire de notre pays.

Sur ce chapitre, je salue et réaffirme la confiance du Gouvernement malien en la médiation internationale dirigée par l'Algérie, et comprenant l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne, l'Organisation de la coopération islamique, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria et le Tchad. Je salue le rôle et la contribution de la France au Mali et tous les sacrifices consentis.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer l'engagement personnel du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, en faveur de la paix et de la réconciliation au Mali. Je profite aussi de cette tribune pour rendre hommage à M. David Gressly pour tous les services rendus à notre pays, et lui souhaiter plein succès dans la mission qu'il entamera dans d'autres contrées africaines ou ailleurs.

J'adresse les vifs remerciements du peuple malien à toutes les nations amies et organisations internationales partenaires qui ont manifesté leur solidarité vis-à-vis du Mali en envoyant sur le terrain leurs enfants ou leurs experts pour défendre les valeurs qui fondent notre humanité. Je m'incline pieusement devant la mémoire de ceux qui sont tombés au champ d'honneur au Mali, pour la défense de la dignité humaine, de la démocratie et de la liberté.

Le Gouvernement malien prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation au Mali (S/2015/219), question dont est saisi le Conseil aujourd'hui. Toutefois, il convient d'atténuer l'affirmation selon laquelle toutes les parties maliennes ont violé le cessez-le-feu. À ce propos, je tiens à souligner que le Gouvernement n'a jamais violé le cessez-le-feu. J'en ai d'ailleurs discuté hier avec mon ami Hervé Ladsous, et je pense qu'il est difficile d'apporter des éléments probants à ce stade. En outre, les mécanismes de vérification et d'observation mis en place à cet effet, à savoir la Commission technique mixte de sécurité et les équipes mixtes d'observation et de vérification, présidées par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), n'ont jamais signalé aux autorités maliennes une quelconque violation du cessez-le-feu par les forces armées et de sécurité maliennes.

Les membres du Conseil se souviendront que le 25 juin 2014 (voir S/PV.7210), dans cette même salle, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 2164 (2014), prorogeant le mandat de la MINUSMA. Aux termes du paragraphe 4 de cette résolution, le Conseil de sécurité

« [e]xige de nouveau de tous les groupes armés présents au Mali qu'ils déposent les armes, cessent immédiatement les hostilités et renoncent à la violence, et prie instamment tous les groupes armés qui ont rompu tous liens avec des organisations terroristes et reconnaissent sans condition l'unité et l'intégrité territoriale de l'État malien d'entamer un dialogue sans exclusive ouvert à toutes les communautés du nord du Mali ».

En outre, au paragraphe 3, le Conseil

« [e]xhorte en particulier les autorités maliennes à lancer sans tarder un processus de négociation crédible et ouvert avec les groupes armés qui ont signé l'Accord préliminaire de Ouagadougou ou y ont adhéré et avec les groupes armés du nord du Mali qui ont rompu tous liens avec des organisations terroristes et se sont engagés à respecter sans conditions les dispositions de l'Accord ».

Enfin, au paragraphe 7, le Conseil

« [d]emande instamment aux parties en négociation, de se concerter avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali afin de parvenir à un règlement politique durable de la crise et au rétablissement de la paix et de la stabilité à long terme partout dans le pays, dans le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'État malien ».

Loin de procéder à une lecture fastidieuse de cette résolution, je voudrais simplement faire observer par allégorie que, dans les dispositions précitées, le Conseil de sécurité, dans sa grande sagesse, a confié aux parties maliennes en négociation et à la communauté internationale l'exécution d'une symphonie à trois partitions devant être jouées sur la plateforme de la paix et de la réconciliation à long terme au Mali.

Si le Gouvernement malien a pleinement et entièrement joué la sienne en s'engageant de bonne foi dans le processus de paix entamé à Alger le 16 juillet 2014 et en paraphant, en même temps que la Plateforme des mouvements du nord, l'accord soumis

aux parties par la médiation internationale, tel n'est pas le cas de la Coordination des mouvements du nord, qui a refusé d'aller dans cette direction, en dépit des nombreux appels de la communauté internationale. Cette attitude constitue une marque de défiance vis-à-vis de la communauté internationale incarnée par la médiation, qui a consenti huit longs mois d'efforts intenses, de sacrifices et de patience pour l'avènement de la paix et de la stabilité au Mali et dans la région.

J'ai fait ce rappel pour souligner que, conformément aux dispositions pertinentes des résolutions et déclarations du Conseil de sécurité, le Gouvernement malien, guidé par les orientations du Chef de l'État, le Président Ibrahim Boubacar Keïta, a engagé les pourparlers intermaliens inclusifs, sous l'égide de la médiation internationale menée par l'Algérie. À l'issue de huit longs mois d'intenses négociations, les parties aux pourparlers intermaliens inclusifs ont conclu et paraphé le projet d'accord pour la paix et la réconciliation au Mali, à l'exception de nos frères de la Coordination des mouvements qui ont demandé un délai pour consulter préalablement leur base.

Pour sa part, le Gouvernement malien a toujours honoré ses engagements. En effet, en paraphant le projet d'accord, en toute responsabilité et malgré la non-prise en compte d'un mémorandum d'amendements de 12 pages remis aux membres de la médiation internationale, le Gouvernement a montré sa bonne foi dans la recherche de compromis dynamiques permettant de parvenir à une paix juste et définitive à la crise que traverse notre pays, et cela dans le respect strict des principes édictés par le Président de la République du Mali, à savoir l'intégrité territoriale, la souveraineté nationale, le caractère unitaire de l'État malien – je le répète : le caractère unitaire de l'État malien –, et sa forme républicaine, démocratique et laïque.

Je me permets de rappeler que le Gouvernement malien a organisé, à toutes les étapes des pourparlers intermaliens inclusifs, des campagnes de sensibilisation des forces vives du Mali, incluant les partis politiques, la société civile, les leaders communautaires, les personnes réfugiées, les personnes déplacées, et les forces armées et de sécurité, en vue d'une adhésion massive des populations à ce processus. C'est ainsi qu'après le paraphe de l'accord, les Maliens, dans un mouvement d'ensemble, ont formé une alliance nationale pour la paix et l'unité du Mali et ont organisé des marches gigantesques dans toutes les grandes villes du pays pour montrer leur attachement à la paix mais aussi pour

exiger la signature de l'accord par toutes les parties. Le Gouvernement malien a donc paraphé l'accord, fort du soutien de la grande majorité des Maliens, qui n'aspirent en définitive qu'à la paix. C'est dire que nous avons là un momentum à saisir : oui, les Maliens sont prêts pour la paix. Ils sont fatigués de la guerre. Ils veulent tourner cette page sombre de l'histoire de notre nation une et indivisible. Ils veulent aller de l'avant, Ils veulent surtout être entendus. Ils veulent par-dessus tout être compris et respectés.

Au moment où je parle, soit exactement 40 jours après le paraphe de ce projet d'accord, force est de constater que la Coordination n'a toujours pas paraphé ce document de compromis, et ce, malgré l'engagement qu'elle a pris à Alger, le 9 juin 2014, de s'investir pour résoudre pacifiquement le conflit du nord à travers un accord de paix global et définitif avec le Gouvernement malien; mais aussi malgré les nombreux appels lancés par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; et malgré la visite, le 17 mars 2015, à Kidal, de la médiation internationale pour amener la Coordination à ne pas rester en marge du processus et à assumer ses responsabilités.

Un refus de parapher et de signer un accord obtenu à l'issue d'un processus inclusif, le Conseil en conviendra avec moi, comporte des risques énormes pour la paix au Mali mais aussi dans la région, voire au-delà. Il crée une atmosphère non propice à la consolidation de la confiance si nécessaire entre tous les protagonistes pour la poursuite du processus de paix et prépare le lit d'initiatives et d'activités malsaines susceptibles de remettre en cause l'édifice chèrement bâti au cours de huit longs mois de négociations. Le refus de la Coordination de parapher ce projet d'accord favorise également les groupes terroristes et les narcotrafiquants dans leurs actions de déstabilisation du nord du Mali et de toute la région du Sahel, voire au-delà. En témoignent, comme cela a été signalé tout à l'heure par M. Ladsous, les attentats terroristes perpétrés pour la première fois à Bamako le 7 mars 2015, avec cinq vies humaines perdues, mais aussi des attentats et des violations perpétrées dans les villes de Gao, de Kidal, de Nampala, de Boni, de Diafarabé, de M'Boulikessi, de Dialloubé, et j'en passe, avec leur cortège de victimes, tant maliennes qu'étrangères, civiles comme militaires.

Je dois dire que le processus de négociations a été marqué également par des consultations directes et indirectes avec l'ensemble des parties maliennes, parfois sans la médiation, car certaines discussions directes ont

eu lieu souvent dans nos chambres d'hôtel, souvent très tard la nuit ou très tôt le matin, et même dans les couloirs. C'est le lieu de rappeler que ce n'est pas le Gouvernement malien, en définitive, qui a mis fin aux négociations. La médiation, après avoir longuement écouté toutes les parties maliennes, y compris la société civile, a proposé le projet paraphé, en tant que compromis dynamique et équilibré permettant de résoudre définitivement la crise actuelle dans notre pays. Nous tenons à ce stade à saluer le courage et le sens du compromis de nos frères et sœurs de la Plateforme des mouvements d'autodéfense, qui ont clairement fait le choix de l'unité du pays et de la paix. Nous sommes convaincus que beaucoup de nos frères et sœurs de la Coordination des mouvements n'aspirent qu'à la paix. Ils nous l'ont dit, et nous croyons en leur bonne foi. Cependant, leurs voix restent encore peu audibles, à côté de celles de quelques radicaux qui, pour des motifs inavoués et par des manœuvres dilatoires et des tergiversations, veulent faire obstacle à la paix.

Le Conseil de sécurité et les bonnes volontés doivent aider ceux qui veulent la paix à assumer leur choix avec courage et à le faire savoir. Notre appel ardent est que la Coordination des mouvements saisisse l'occasion historique de faire la paix, dont la première étape est le paraphe et la signature en l'état du projet d'accord pour la paix et la réconciliation. Car il ne peut y avoir d'autre solution que la paix. Rien ne peut non plus remplacer cet accord qui, après tout, n'est qu'un cadre de règlement pour un engagement continu entre les parties. Il est donc inacceptable que le processus de paix au Mali, espoir de 15 millions de Maliens, soit pris en otage par un groupe d'individus radicaux et extrémistes. Ceux qui, malgré tout, auront choisi de se mettre en travers du chemin menant à la paix ne laisseront à la communauté internationale que le choix de les isoler et de les traiter comme tels en leur imposant des sanctions, conformément, du reste, à la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 6 février 2015 (S/PRST/2015/5). Nous saluons donc toutes les initiatives visant à encourager nos frères de la Coordination à s'inscrire résolument dans la dynamique et à faire en sorte que le mois d'avril soit le mois de la décision pour le paraphe, mais aussi pour la signature de l'accord.

À cet égard, nous sommes encouragés par l'annonce faite par l'Algérie de la cérémonie de paraphe de la Coordination des mouvements, prévue le 15 avril 2015 à Alger, dont nous espérons qu'elle aboutira rapidement, sans condition ni préalable, à la signature par toutes les parties de l'accord pour la paix

et la réconciliation nationale. J'insiste sur cet élément : cela doit se faire sans condition ni préalable.

Le statu quo nous met en face d'une question de sécurité nationale, sous-régionale, régionale voire internationale. Nous demandons au Conseil de sécurité de ne pas se laisser distraire par l'aile radicale de la Coordination, qui instrumentalise les populations pour faire croire qu'elles ont en fait rejeté cet accord. Aujourd'hui, la communauté internationale, à l'image de ce qu'elle fait dans d'autres régions, devrait tout mettre en œuvre pour extirper les terroristes, les narcotrafiquants et les forces hostiles à l'accord de paix au Mali. Le travail déjà entamé dans ce sens devrait être achevé.

Je suis venu devant le Conseil de sécurité pour demander un certain nombre de choses aujourd'hui. Premièrement, je voudrais que le Conseil entérine l'accord paraphé le 1^{er} mars 2015, comme l'a fait le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans son communiqué adopté le 27 mars 2015 à Addis-Abeba, et dont copie a été distribuée au Conseil.

Deuxièmement, je voudrais que le Conseil apporte son plein appui à l'accord paraphé, à l'image de la France, qui l'a déjà fait, à Alger, le 1^{er} mars, en tant qu'ami de la médiation.

Troisièmement, je souhaiterais que le Conseil continue à exercer les pressions nécessaires pour amener la Coordination des mouvements de l'Azawad à parapher l'accord sans délai, sans condition et sans préalable en vue de sa signature à Bamako courant avril et, le cas échéant, à envisager des mesures, y compris celles que contient la déclaration présidentielle du Conseil du 6 février, à savoir des sanctions ciblées contre ceux qui font obstacle au processus de paix. Je précise bien « contre ceux qui font obstacle », parce que nous ne demandons pas de sanctions à l'encontre de ceux qui n'ont pas signé l'accord; ce n'est pas l'objectif recherché. Ceux qui n'ont pas signé l'accord peuvent prendre leur temps, les consultations peuvent se poursuivre pour les convaincre de le signer à un moment; mais le train doit quitter la gare, il doit pouvoir avancer à un rythme soutenu. Maintenant, ce qui est en cause, c'est que ceux qui ne signeront pas et vont s'opposer à l'application de l'accord doivent trouver devant eux et le Gouvernement et la communauté internationale et la médiation pour apporter la réponse appropriée.

Enfin, je suis venu demander au Conseil de ne pas cautionner une reprise quelconque des pourparlers, sous une forme ou une autre, pour la simple raison qu'une telle option est inacceptable pour mon gouvernement, de même qu'elle est inacceptable pour la médiation internationale car elle fait courir le risque d'un précédent extrêmement dangereux pour le Conseil. Je voudrais donc saisir cette occasion pour réaffirmer que le Gouvernement malien n'a jamais fermé la porte au dialogue avec nos frères de la Coordination comme avec tous les fils du pays désireux de se donner la main pour aller vers la paix. Mais pour nous, comme pour la médiation, les négociations sont terminées. Il faut donc se rendre à l'évidence : tous les efforts doivent maintenant être tournés vers la mise en œuvre de l'accord. Dans cette perspective, le Gouvernement malien a déjà commencé à prendre certaines mesures dans le cadre de l'application de l'accord. Ainsi, des agences de développement régionales ont été créées dans le cadre de la régionalisation proposée dans l'accord; les dates des élections communales ont été repoussées en vue de la participation de toutes les collectivités à ces échéances de proximité; les campagnes de sensibilisation sur l'accord ont été menées dans toutes les régions du pays, à Bamako et dans les camps de réfugiés dans les pays voisins.

Pour terminer, je voudrais rappeler que nous sommes à une phase cruciale du processus d'Alger. Le Gouvernement malien a pris toutes ses responsabilités en s'engageant de bonne foi dans ce processus de paix. La Plateforme des mouvements a fait de même. La médiation internationale menée par l'Algérie a, à l'unanimité, paraphé cet accord. La France l'a également fait, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, et les États-Unis d'Amérique ont fait une déclaration de soutien à cet accord.

Nous saluons l'unité d'action de la médiation internationale, qui est et demeure essentielle pour l'aboutissement du processus de paix au Mali. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité de l'ONU est, à son tour, mis devant ses responsabilités. Le peuple malien le regarde. Les pays de la région et le monde épris de paix et de justice l'observent.

La Présidente (*parle en arabe*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.